



Mis à jour le 8 février 2010
Sous réserve de modifications réglementaires

CALENDRIER PREVISIONNEL INTER-REGIONAL 2010

DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Pour correspondance :

Adresse postale

Madame la Présidente
CDG 10
BP 30085 – SAINTE SAVINE
10304 TROYES CEDEX

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE

Tél : 03.25.73.58.01 - Fax : 03.25.73.83.01

E-mail : concours@cdg10.fr

Adresse géographique

CDG 10
Parc du Grand Troyes
2, rond point Winston-Churchill
SAINTE-SAVINE (Aube)

A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2010 L'ORGANISATION DES CONCOURS D'ACCES AUX EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE RELEVE :

- des CENTRES DE GESTION pour les concours de recrutement aux grades de catégorie C (niveau BEPC, CAP...) et de catégories A et B lorsque les statuts particuliers des cadres d'emplois le prévoient ;

- du CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE pour les concours et examens professionnels d'administrateur territorial, d'ingénieur territorial en chef, de conservateur territorial du patrimoine et de conservateur territorial des bibliothèques.

Coordonnées de la délégation Champagne-Ardenne du CNFPT :

Délégation Champagne-Ardenne

1 esplanade Lucien Péchart - BP 3046

10012 TROYES CEDEX

Tél : 03.25.83.10.60 – Fax : 03.25.83.10.61

<http://www.champagne-ardenne.cnfpt.fr>

ATTENTION :

**LE PRESENT CALENDRIER EST UN DOCUMENT INDICATIF ET PREVISIONNEL, QUI NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT DES CENTRES DE GESTION
A ORGANISER EFFECTIVEMENT LES CONCOURS ET EXAMENS CONCERNES AUX DATES INDIQUEES.**

Sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur, l'ouverture des concours et examens est tributaire, d'une part, de la création et de la déclaration de postes par les collectivités territoriales, et d'autre part, de l'épuisement des listes d'aptitudes. **Seuls les arrêtés d'ouverture des concours et examens qui feront l'objet d'une publicité entraîneront leur déroulement.**

Par ailleurs, les dates retenues correspondent au début des épreuves. Celles-ci pouvant varier en fonction d'éventuelles modifications apportées et leur déroulement peut également être étalé sur plusieurs jours (selon l'effectif des candidats).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR DU CONCOURS OU DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

CONCOURS 2010

CAT	Concours	Centre de Gestion organisateur	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Dépôt des dossiers	Modalités de retrait	1 ^{ères} épreuves
FILIERE ADMINISTRATIVE							
A	Attaché	CDG 54	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 années au moins de services publics.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.</p>	25/05/2010 au 23/06/2010	25/05/2010 au 01/07/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 54 www.cdg54.fr	17/11/2010
C	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	CDG 10	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale, justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces différentes activités.</p>	06/10/2009 au 04/11/2009	06/10/2009 au 12/11/2009	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 10 www.cdg10.fr	17/03/2010
FILIERE TECHNIQUE							
A	Ingénieur (concours Externe)	CDG 67	<p>Ouvert aux candidats titulaires soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation, - d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, - d'un diplôme de géomètre-expert délivré par l'Etat, - d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités ouvertes au concours et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique. 	16/03/2010 au 14/04/2010	16/03/2010 au 22/04/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 67 www.cdg67.fr	09/06/2010

B	Technicien Supérieur	CDG 67	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III suivant la procédure définie par le décret n°92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions portant sur des projets techniques ou des travaux accomplis dans les domaines de l'ingénierie, des bâtiments, de l'infrastructure et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'hygiène, de l'aménagement urbain et paysager, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques.</p>	13/04/2010 au 12/05/2010	13/04/2010 au 20/05/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 67 www.cdg67.fr	15 et 16/09/2010
C	Agent de Maîtrise	CDG 10	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau V.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique de catégorie C, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2010			
C	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	CDG 10	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	22/09/2009 au 21/10/2009	22/09/2009 au 29/10/2009	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 10 www.cdg10.fr	13/01/2010

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

A	Cadre de santé : assistant médico-technique, infirmier, rééducateur	CDG 25	<p>1) <u>Concours interne sur titres</u> ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant soit du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit du cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux, soit du cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, - aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des trois cadres d'emplois précités et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial, de rééducateur territorial ou d'assistant médico-technique territorial. <p>2) <u>Concours sur titres avec épreuves</u> ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès soit au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit au cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux, soit au cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier, de rééducateur ou d'assistant médico-technique pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	19/01/2010 au 17/02/2010	19/01/2010 au 25/02/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 25 www.cdg25.org	27/05/2010
A	Biologiste, vétérinaire et pharmacien	CDG 08	Concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire ou de docteur en pharmacie et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article L. 241-2 du code rural ou à l'article L. 4221-1 et suivants du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	25/05/2010 au 23/06/2010	25/05/2010 au 01/07/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 08 www.cdg08.fr	15/11/2010
A	Puéricultrice cadre de santé	CDG 21	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p> <p><u>Concours interne sur titres</u> : ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et de diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.</p>	08/12/2009 au 06/01/2010	08/12/2009 au 14/01/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 21 www.cdg21.fr	11/03/2010
A	Puéricultrice	CDG 21	Concours sur titre avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture.	27/10/2009 au 25/11/2009	27/10/2009 au 03/12/2009	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 21 www.cdg21.fr	09/02/2010
B	Assistant socio-éducatif	CDG 51	<p>Concours sur titre avec épreuves, ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la <u>spécialité Assistant de Service Social</u>, du diplôme d'Etat d'assistant de service social et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article L 411-1 et L 411-6 du code de l'action sociale et des familles et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen. - pour la <u>spécialité Education spécialisée</u>, du diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé. - pour la <u>spécialité Conseil en économie sociale et familiale</u>, du diplôme d'Etat de Conseiller en économie familiale et sociale. 	08/06/2010 au 07/07/2010	08/06/2010 au 15/07/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 51 www.cdg51.fr	07/10/2010
C	Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	CDG 67	<p>Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certificat d'aptitude aux fonctions d'aide soignant, - diplôme d'Etat d'aide soignant, - certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique, - titre ou diplôme homologué au moins au niveau V, selon la procédure définie par le décret n°92-23 du 8 janvier 1992 délivré dans une discipline à caractère médico- social. - avoir satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier (après 1971) ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique (après 1979). 	18/05/2010 au 23/06/2010	18/05/2010 au 01/07/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 67 www.cdg67.fr	A partir du 21/10/2010

C	ATSEM de 1 ^{ère} classe	CDG 52 pour le CDG 10	Concours sur titre avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du CAP Petite Enfance. Préinscriptions sur le site internet du CDG 52 (www.cdg52.fr). ATTENTION : centre d'examen dans le département de l'Aube.	18/05/2010 au 23/06/2010	18/05/2010 au 01/07/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 52 www.cdg52.fr	20/10/2010
FILIERE ANIMATION							
B	Animateur	CDG 21	<u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires du Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport dans l'une des spécialités correspondant aux missions des membres du cadre d'emplois. <u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. <u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant pendant une durée de 4 ans au moins, de l'exercice, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, d'une ou de plusieurs d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.	04/05/2010 au 02/06/2010	04/05/2010 au 10/06/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 21 www.cdg21.fr	23/09/2010
C	Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe	CDG 10	<u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires du brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur-Technicien ou d'une qualification reconnue comme équivalente. <u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs. <u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.	PAS D'ORGANISATION EN 2010			
FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES							
A	Attaché de conservation du patrimoine	CDG 21	<u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique. <u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. <u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel.	23/02/2010 au 31/03/2010	23/02/2010 au 08/04/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 21 www.cdg21.fr	26 et 27/05/2010

FILIERE SECURITE

C	Gardien de Police Municipale	CDG 67	Concours externe avec épreuves ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V.	15/09/2009 au 14/10/2009	15/09/2009 au 22/10/2009	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 67 www.cdg67.fr	27/01/2010
---	------------------------------	--------	--	--------------------------------	--------------------------------	---	------------

FILIERE SPORTIVE

A	Conseiller des APS	CDG 10	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2010			
---	--------------------	--------	--	-----------------------------------	--	--	--

EXAMENS PROFESSIONNELS 2010

CAT	Examens	Centre de Gestion organisateur	Conditions d'accès	Retrait des dossiers	Dépôt des dossiers	Modalités de retrait	1 ^{ères} épreuves
FILIERE ADMINISTRATIVE							
A	Attaché Principal	CDG 54	Ouvert aux attachés qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché.	09/03/2010 au 07/04/2010	09/03/2010 au 15/04/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 54 www.cdg54.fr	01/06/2010
A	Attaché (intégration des secrétaires de mairie)	CDG 54	<u>Examen sur épreuves</u> : ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emplois des secrétaires de mairie qui se trouvent dans l'une des positions mentionnées à l'article 55 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ou sont mis à la disposition d'une organisation syndicale en application de l'article 100 de la même loi. <u>Examen sur titre avec épreuves</u> : ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emplois des secrétaires de mairie titulaires d'un des titres mentionnés au 1 ^o de l'article 4 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, à savoir : une licence, ou un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	09/03/2010 au 07/04/2010	09/03/2010 au 15/04/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 54 www.cdg54.fr	01/06/2010
B	Rédacteur - Chef	CDG 68	Ouvert aux rédacteurs ayant atteint le 7 ^{ème} échelon de leur grade ou aux rédacteurs principaux sans condition d'ancienneté.	12/01/2010 au 10/02/2010	12/01/2010 au 18/02/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 68 www.cdg68.fr	11/05/2010
B	Rédacteur	CDG 25	<u>1^{er} examen</u> : ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2 000 habitants et qui justifient d'au moins 8 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont 4 ans accomplis au titre des missions précitées. <u>2nd examen</u> : ouvert aux fonctionnaires de catégorie C qui comptent au moins 10 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage.	12/01/2010 au 10/02/2010	12/01/2010 au 18/02/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 25 www.cdg25.org	16/06/2010
C	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	CDG 52	Ouvert aux adjoints administratifs territoriaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.	06/10/2009 au 04/11/2009	06/10/2009 au 12/11/2009	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 52 www.cdg52.fr	17/03/2010
FILIERE TECHNIQUE							
C	Agent de Maîtrise	CDG 10	Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, comptant au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emplois et ayant atteint au moins le 5 ^{ème} échelon du grade d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe.	PAS D'ORGANISATION EN 2010			
C	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	CDG 10	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	PAS D'ORGANISATION EN 2010			

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

A	Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	CDG 08	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 6 ^{ème} échelon de leur grade ainsi qu'aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 1 ^{ère} classe et de hors classe qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier de la possession des titres ou diplômes suivants : 1) Deux certificats d'études spéciales de biologie ; 2) Le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale.	25/05/2010 au 23/06/2010	25/05/2010 au 01/07/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 08 www.cdg08.fr	15/11/2010
A	Puéricultrice cadre supérieur de santé	CDG 21	Ouvert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.	22/12/2009 au 27/01/2010	22/12/2009 au 04/02/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 21 www.cdg21.fr	06/04/2010
C	Agent Social de 1 ^{ère} classe	CDG 67	Ouvert aux agents sociaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	20/07/2010 au 08/09/2010	20/07/2010 au 16/09/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 67 www.cdg67.fr	20/10/2010

FILIERE ANIMATION

C	Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe	CDG 10	Ouvert aux adjoints territoriaux d'animation de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	03/11/2009 au 02/12/2009	03/11/2009 au 10/12/2009	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 10 www.cdg10.fr	23/03/2010
---	--	--------	---	--------------------------------	--------------------------------	---	------------

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

C	Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe	CDG 21	Ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	10/11/2009 au 09/12/2009	10/11/2009 au 17/12/2009	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 21 www.cdg21.fr	18/03/2010
---	--	--------	---	--------------------------------	--------------------------------	---	------------

FILIERE SECURITE

A	Directeur de police municipale	CIG 78-91-95	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui, âgés de trente-huit ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale.	27/07/2010 au 15/09/2010	27/07/2010 au 23/09/2010	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CIG www.cigversailles.fr	01/12/2010
---	--------------------------------	--------------	---	--------------------------------	--------------------------------	--	------------

FILIERE SPORTIVE

A	Conseiller principal des APS de 2 ^{ème} classe	CDG 10	Ouvert aux conseillers qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de huit ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A, la période de stage précédant la titularisation, le temps effectivement accompli au titre du service militaire obligatoire ou du service national actif et la fraction qui excède la douzième année de l'ancienneté acquise dans un grade de catégorie B étant assimilés dans la limite de trois ans à des périodes de services effectifs.	PAS D'ORGANISATION EN 2010			
---	---	--------	--	-----------------------------------	--	--	--

POUR S'INSCRIRE AU CONCOURS :

➤ RETRAIT DES DOSSIERS :

Les inscriptions s'effectueront par préinscription sur le site internet du **Centre de Gestion organisateur**.

Pour les concours organisés par les autres Centres de Gestion de l'Interrégion, il est recommandé aux candidats de consulter le site Internet du Centre Organisateur afin de connaître les éventuelles modalités particulières d'inscription.

➤ DEPOT DES DOSSIERS :

Tous les dossiers devront impérativement être envoyés ou déposés au **Centre de Gestion Organisateur** du concours ou de l'examen professionnel.

COORDONNEES DES COMMISSIONS D'EQUIVALENCE :

Lorsque le recrutement par voie de concours requiert la détention de certains diplômes nationaux, les candidats qui ne les possèdent pas, peuvent être autorisés à passer le concours s'ils justifient :

- de qualifications au moins équivalentes attestées par un diplôme ou un titre autre délivré en France, dans un autre État membre de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- **ou** de tout autre diplôme ou titre d'un niveau équivalent à celui sanctionné par le diplôme requis ;
- **ou** d'une expérience professionnelle.

Commission d'équivalence de diplômes du CNFPT	Commission d'équivalence pour les diplômes délivrés par des États autres que la France (FPT)
Commission d'équivalence des diplômes Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) Direction des concours 10/12 rue d'Anjou 75381 PARIS Cedex 08	Ministère de l'Intérieur Direction générale des collectivités locales Bureau F.P .1 – Secrétariat de la commission d'équivalence pour les diplômes délivrés par des Etats autres que la France (FPT) Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

En fonction de la condition de diplôme exigée pour se présenter au concours, le candidat saisira l'une de ces commissions d'équivalence ou présentera sa demande auprès de l'autorité organisatrice du concours.

Filière	Concours avec condition de diplôme généraliste dont l'instruction de la demande d'équivalence relève de l'autorité organisatrice	Concours avec condition de diplôme spécifique dont la demande d'équivalence relève de l'une des commissions
Administrative	Attaché territorial Rédacteur territorial Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	
Technique	Technicien supérieur territorial Contrôleur de travaux Agent de maîtrise territorial	Ingénieur territorial Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
Médico-sociale	Agent social territorial de 1 ^{ère} classe Auxiliaire de soins territorial de 1 ^{ère} classe	Assistant territorial médico-technique Assistant territorial socio-éducatif Educateur territorial de jeunes enfants Moniteur éducateur territorial Rééducateur territorial Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe
Animation		Animateur territorial Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe
Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine Bibliothécaire Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	Directeur territorial d'enseignement artistique Professeur territorial d'enseignement artistique Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique Assistant territorial d'enseignement artistique Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Sportive	Conseiller des activités physiques et sportives Opérateur des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives
Sécurité	Directeur de police municipale Chef de service de police municipale Gardien de police municipale Garde champêtre	

Remarque : pour les concours donnant accès à une profession réglementée, la procédure de reconnaissance de l'expérience professionnelle n'est pas applicable. Cependant, certains dispositifs permettent d'obtenir la reconnaissance de l'expérience professionnelle ou la validation de titres ou diplômes européens.

**LE DEPOT D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME ET/OU DE RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE NE SUFFIT PAS A VOUS INSCRIRE AU CONCOURS.
VOUS DEVEZ DEPOSER UN DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS AUPRES DU CENTRE ORGANISATEUR PENDANT LA PERIODE DE DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION.**

ADRESSES UTILES

COORDONNEES DES CENTRES DE GESTION DE L'INTER-REGION GRAND EST

N°	DEPARTEMENT	ADRESSE	TELEPHONE	SITE INTERNET
08	ARDENNES	30 rue de la Gravière - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	03.24.33.88.00	www.cdg08.fr
10	AUBE	Parc du Grand Troyes – 2 rond point Winston Churchill – SAINTE SAVINE	03.25.73.58.01	www.cdg10.fr
21	COTE D'OR	16-18 Rue Nodot – BP 166 – 21005 DIJON CEDEX	03.80.76.99.76	www.cdg21.fr
25	DOUBS	21 rue de l'Etuve - BP 416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX	03.81.99.36.36	www.cdg25.org
39	JURA	5 avenue de la République – BP 86 - 39303 CHAMPAGNOLE CEDEX	03.84.53.06.39	www.cdg39.org
51	MARNE	11 Rue Carnot – BP 105 – 51007 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	03.26.69.44.00	www.cdg51.fr
52	HAUTE-MARNE	9 Rue de la Maladière – BP 159 – 52005 CHAUMONT CEDEX	03.25.35.33.20	www.cdg52.fr
54	MEURTHE ET MOSELLE	2 Allée Pelletier Doisy – BP 340 – 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX	03.83.67.48.10	www.cdg54.fr
55	MEUSE	92 rue des Capucins - BP 90054 - 55202 COMMERCY CEDEX	03.29.91.44.35	www.cdg55.fr
57	MOSELLE	16 rue de l'Hôtel de Ville - BP 50229 - 57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX	03.87.65.27.06	www.cdg57.fr
58	NIEVRE	24, rue du Champ de Foire - BP 3 - 58028 NEVERS CEDEX	03.86.71.66.10	www.cdg58.com
67	BAS-RHIN	12 avenue Robert Schuman - BP 51024 - 67381 LINGOLSHEIM CEDEX	03.88.10.34.64	www.cdg67.fr
68	HAUT-RHIN	22 Rue Wilson – 68027 COLMAR CEDEX	03.89.20.36.00	www.cdg68.fr
70	HAUTE SAONE	Z.I. du Durgeon - 7 rue de la Corne Jacquot Bournot - 70000 NOIDANS LES VESOUL	03.84.97.02.40	www.cdg70.fr
71	SAONE ET LOIRE	6 rue de Flacé - 71018 MACON CEDEX	03.85.21.19.19	www.cdg71.fr
88	VOSGES	28 rue de la Clé d'Or - 88025 EPINAL CEDEX	03.29.35.63.10	www.cdg88.fr
89	YONNE	9 rue Bugeaud - BP 86 – 89011 AUXERRE CEDEX	03.86.51.43.43	www.cdg89.fr
90	TERRITOIRE DE BELFORT	Maison des Communes - 29 boulevard Anatole France - BP 322 - 90006 BELFORT CEDEX	03.84.57.65.65	www.cdg90.fr
<u>COORDONNEES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION Ile-de-France</u>				
78-91-95		15 rue Boileau - BP 855 - 78008 VERSAILLES CEDEX	01.39.49.63.60	www.cigversailles.fr